

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA MOISTURE ABSORBER
Code de produit : LAF-002
Nom chimique : Chlorure de calcium, dihydrate
Numéro d'enregistrement : 01-2119494219-28
Numéro CAS : 10035-04-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC2 Absorbant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation oculaire, catégorie 2.
1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Hygroscopique.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention
H- et P- phrases : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 eyes Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

- H- et P- phrases : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Chlorure de calcium, dihydrate
: Numéro CAS: 10035-04-8

2.3. Autres dangers

Autres informations : Non classée comme PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Description de produit : Substance. Non classée comme PBT ou vPvB. Non inclus dans la liste de l'UE avec des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Information sur les substances:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Chlorure de calcium, dihydrate	> 95	10035-04-8	600-075-5		01-2119494219-28
Sodium chloride	1 - < 5	7647-14-5	231-598-3	MAC	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Chlorure de calcium, dihydrate	Eye Irrit. 2	H319	GHS07
Sodium chloride	----	----	----

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.



Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Contact cutané : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin :
Général : Appeler un centre anti-poison pour obtenir des conseils sur le traitement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

*

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu. Produit non-inflammable.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Inconnu.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Non applicable.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
Chlorure de calcium, dihydrate		10	-	Sasol	SDS CASO FCC Flakes, Solvay
Sodium chloride		10	-	-	Dow chemical, Industrial Hygiene Guidelines
chlorure de calcium		5	10		MAC: CS

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Chlorure de calcium, dihydrate	Inhalation	10 mg/m ³		5 mg/m ³	
Sodium chloride	Dermal		295,52 mg/kg bw		295,52 mg/kg bw/day
	Inhalation		2068,62 mg/m ³		2068,62 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Chlorure de calcium, dihydrate	Inhalation	5 mg/m ³		2,5 mg/m ³	
Sodium chloride	Dermal		126,65 mg/kg bw		126,65 mg/kg bw/day
	Inhalation		443,28 mg/m ³		443,28 mg/m ³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

	Oral		126,65 mg/kg bw		126,65 mg/kg bw/day
--	------	--	--------------------	--	---------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Sodium chloride	Water Intermittent water STP Soil	5 mg/l		19 mg/l 500 mg/l 4,86 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.
Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.
Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.
Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Solide.
Couleur : Blanc.
Odeur : Inodore.
Seuil olfactif : Non applicable. Inodore.
pH : 8,5 solution à 10%.
Hydrosolubilité : Soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Inconnu.
Point d'éclair : Impertinent. Solide.
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. Ne pas facilement allumable.
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable. Non combustible.
Point/intervalle d'ébullition : 1670 °C
Point/intervalle de fusion : 176 °C
Propriétés explosives : Pas d'explosif.
Limites d'explosion (% dans l'air) : Non applicable.
Propriété d'oxydation : Non comburant.
Décomposition thermique : 176 °C
Viscosité (20°C) : Non applicable. Solide.
Pression de vapeur (20°C) : Très faible. Solide.
Densité de vapeur (20°C) : Non applicable. La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C) : 1,85 g/ml
Taux d'évaporation : Très faible. Solide.

9.2. Autres informations

- Autres informations : Impertinent.



SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ *

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Hygroscopique. Réagit avec l'eau. Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

- Toxicité aiguë : ATE: > 5 mg/l. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié à cause d'un manque de données.
- Sensibilisation : Non classifié à cause d'un manque de données.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non classifié à cause d'un manque de données. Fertilité: Non classifié à cause d'un manque de données.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Non classifié à cause d'un manque de données.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Ingestion

- Toxicité aiguë : ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non classifié à cause d'un manque de données.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Chlorure de calcium, dihydrate	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux	Irritant		
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	Irritation de la peau - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	169 mg/kg.d	-----	Lapin
CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	Read across		

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

- Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 2502 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1320 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Sel inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Pas de FBC disponible. Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

- Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

PBT/vPvB évaluation : Non classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Chlorure de calcium, dihydrate	Cl50 (algues) - estimation	> 27000 mg/l		Pseudokirchnerella subcapitata
	CL50 (poisson) - estimation	> 4630 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 2400 mg/l		Daphnia magna

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance chimique.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Eye Irrit. 2 : Jugement d'expert.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Section 1 Titre du scénario d'exposition

Titre	: Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products
Groupe d'utilisateurs principaux	: Utilisations Grand Public
Secteurs d'utilisation finale	: SU21
Catégories de processus	: ----
Catégorie de produits chimiques	: PC2
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC8a, ERC8d
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	: ----
Processus, tâches, activités couvertes	: Consumer use of Calcium Chloride and Calcium Chloride containing products

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

2.0 Conditions opératoires

Concentration de la substance : Couvre les concentrations jusqu'à: 100% dans le produit

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateur

Quantité	: Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 50 kg, sauf indication contraire.
Fréquence et durée	: Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an, sauf indication contraire. . Couvre une exposition jusqu'à 24 heure(s), sauf indication contraire.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Inhalation rate up to 32,9 m3/day (Justification; Default ConsExpo light exercise- 60 kg. Average bw women, is reasonable worst case).
Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	: Couvre l'utilisation à température ambiante. Room volume of 1 m3 'Room volume' is interpreted here as personal space: a small area of 1 m3 around the use. Minimum 0,6 Air Exchange Rate (1/hr) Justification; equals to indoor typical (ConsExpo General Factsheet (RIVM report 320104002/2006)- unspecified room). Covers use with a release area up to 125 m2, unless stated differently. "Do not touch eyes when using this product".

Catégories de produit

Scénario d'exposition



PC2 (Absorbant) CaCl₂ used as domestic dehumidifier. : Conditions opératoires: Aucunes conditions opératoires spécifiques identifiées.
Mesures de gestion des risques: Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Justification: Reasonable worst-case estimate non-spraying activities.